
En présence de

Sont présents :

Nom	Groupe représenté
BEAUDRY, France	Directrice
BERGERON, Peggy	Soutien : éducatrice spécialisée
GAMACHE, Eric	Directeur adjoint
GIARD, Véronique	Enseignante
HARDY, Marie-Claude	Représentante des parents
MARCOTTE, Sophie	Représentante des parents
MASSON, Véronique	Représentante des parents
M-BOUCHARD, Maggie	Représentante des parents
NDORERAHO, Jean Paul	Représentant des parents
OREGA, Renée Audrey	Représente des parents
RHÉAUME, Annie	Enseignante
ROUETTE, Véronique	Soutien : Éducatrice du service de garde

Absences :

ALLARD, Geneviève	Représentante des parents
BERGERON, Lyse	Soutien : Responsable du service de garde
CHAMPOUX, Julie	Enseignante
HÉROUX, Mélanie	Enseignante

1. Présences et quorum

Madame Marie-Claude Hardy, présidente du conseil d'établissement, ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2. Question du public

Aucun public

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

155-CÉ 23/24-01

CONSIDÉRANT	que la direction de l'établissement a élaboré un projet d'ordre du jour ;
CONSIDÉRANT	que la présidente du conseil d'établissement a été consultée pour l'élaboration de l'ordre du jour ;
CONSIDÉRANT	que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres dans les délais prévus;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par monsieur Jean-Paul Ndoreraho et appuyé par madame Maggie M-Bouchard ;
D'ADOPTER	l'ordre du jour de la séance régulière du conseil d'établissement du 10 octobre 2023, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Procès-verbal de la dernière séance du CÉ

155-CÉ 23/24-02

CONSIDÉRANT	que la direction de l'établissement a fait parvenir à tous les membres une copie du procès-verbal de la dernière séance ordinaire dans les délais prévus ;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par madame Véronique Rouette et appuyé par madame Sophie Marcotte ;
D'ADOPTER	le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2023, tel que rédigé.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

5. Suivis au procès-verbal

Une analyse sera faite concernant l'éclipse solaire qui aura lieu le 8 avril prochain.

6. Correspondance

Aucune correspondance

7. Rapport de la directrice

Travaux :

P'tit Bonheur : Le trottoir devant le stationnement est réparé et les espaces de stationnement seront analysés par le CSS. Les travaux devant l'école sont terminés. Il y a quelques petits travaux en cours dans les modulaires. Certains buts de soccer ont dû être changés d'orientation afin d'éviter des plaintes du voisinage. Une demande a été faite à la ville pour réparer le module brisé.

Maurice-Poulin : Le projet parc-école a été accepté pour l'été 2024.

St-Michel : Les travaux sont terminés.

Photos scolaires :

La journée s'est bien déroulée. Ce fut une belle expérience pour les parents bénévoles et les membres du personnel.

Projet préscolaire 4 ans : Fabrication de pain

155-CÉ 23/24-03

CONSIDÉRANT	l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement doit approuver les sommes d'argent reçu d'un organisme désirant soutenir financièrement les activités de l'école ;
CONSIDÉRANT	l'aide financière de Cent degrés ;
CONSIDÉRANT	la recommandation de la direction de l'école ;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par madame Véronique Giard et appuyé par madame Véronique Rouette ;
D'APPROUVER	le projet bioalimentaire du préscolaire 4 ans avec l'aide financière de Cent degrés.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Activité parascolaire : basketball :

155-CÉ 23/24-04

CONSIDÉRANT	l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement doit approuver les activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;
CONSIDÉRANT	l'explication qui sera donnée aux parents en lien avec les frais plus élevés pour l'inscription au basketball ;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par madame Sophie Marcotte et appuyé par madame Maggie M-Bouchard ;
D'APPROUVER	l'activité de basketball pour l'année 2023-2024.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Projet éducatif :

Madame France Beaudry nous présente l'échéancier, le processus et les travaux.

Code de vie : Appareils technologiques

155-CÉ 23/24-05

CONSIDÉRANT	l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement doit approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par la direction de l'école ;
CONSIDÉRANT	qu'il n'y aura aucune utilisation personnelle des cellulaires ;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par madame Véronique Giard et appuyé par madame Peggy Bergeron ;
D'APPROUVER	l'utilisation des appareils technologiques.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Télé médecine :

Le centre de services scolaire a ajouté, au programme d'aide aux employés, un service de télé médecine, d'ergothérapie et de gestion travail et famille.

8. Sujets de discussion

a) Élection au poste de président (e) du conseil d'établissement

155-CÉ 23/24-06

CONSIDÉRANT	l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement doit choisir son/sa président (e) parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel du centre de services scolaire ;
EN CONSÉQUENCE DE NOMMER	il est proposé par madame Annie Rhéaume ; madame Marie-Claude Hardy à titre de présidente du conseil d'établissement de l'École intégrée des Forges pour l'année scolaire 2023-2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

b) Élection au poste de vice-président (e) du conseil d'établissement

155-CÉ 23/24-07

CONSIDÉRANT	l'article 60 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement doit choisir son/sa vice-président(e) parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel du centre de services scolaire ;
CONSIDÉRANT	qu'en cas d'absence ou d'empêchement de la présidente, le/la vice-président (e) la remplacera ;

EN CONSÉQUENCE DE NOMMER	il est proposé par madame Marie-Claude Hardy ; monsieur Jean-Paul Ndoreraho au poste de vice-président et qu'il agisse à titre de président en l'absence de celle-ci.
-------------------------------------	--

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

c) Élection au poste de secrétaire du conseil d'établissement 155-CÉ 23/24-08

CONSIDÉRANT	l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le procès-verbal des délibérations du conseil d'établissement est consigné dans un registre tenu à cette fin par la direction de l'école ;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par madame Véronique Rouette et appuyé par monsieur Eric Gamache ;
DE NOMMER	madame Annie Rhéaume à titre de secrétaire du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

d) Proposition d'un membre de la communauté

Les membres du conseil d'établissement sont à la recherche d'une personne intéressée.

e) Dénonciation conflit d'intérêts

Madame France Beaudry, directrice de l'école, nous présente le formulaire de dénonciation d'intérêt.

f) Règles de régie interne-Calendarier des rencontres et budget du CÉ 155-CÉ 23/24-09

CONSIDÉRANT	l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement doit établir ses règles de régie interne ;
CONSIDÉRANT	que ces règles doivent prévoir la tenue d'au moins cinq séances par année scolaire ;
CONSIDÉRANT	que le conseil d'établissement doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances ;
CONSIDÉRANT	que les parents et les membres du personnel de l'école seront informés ;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par madame Maggie M-Bouchard et appuyé par madame Véronique Rouette ;
D'ADOPTER	le calendrier des rencontres pour l'année scolaire 2023-2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Budget conseil d'établissement

Le budget de fonctionnement du conseil d'établissement pour l'année 2023-2024 sera fait en décembre

g) Budget 2022-2023 (FDS)

Madame France Beaudry, directrice de l'école, nous informe qu'il y a eu un surplus d'argent au service de garde l'an passé dû à la pénurie de personnel. Elle nous informe aussi qu'un montant de 19,500 \$ pour une classe extérieure et un montant de 19,450 \$ pour le parc-école de l'édifice Maurice-Poulin ont été déposés dans un fonds à destination spéciale l'an passé. Un projet de terrain de volleyball de plage est à venir.

h) Rapport annuel et plan de lutte contre l'intimidation et la violence 155-CÉ 23/24-10

CONSIDÉRANT	l'article 82 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement doit adopter le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposé par la direction de l'école ;
CONSIDÉRANT	la présentation d'un document expliquant ce plan ;
CONSIDÉRANT	l'ajout demandé par le ministère ;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par madame Sophie Marcotte et appuyé par madame Véronique Masson ;
D'ADOPTER	le rapport annuel de l'année scolaire 2022-2023 du conseil d'établissement tel que présenté incluant le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

i) Levée de fonds 2023-2024/vêtements 155-CÉ 23/24-11

CONSIDÉRANT	l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement doit approuver toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école ;
CONSIDÉRANT	la recommandation de la direction d'école ;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par madame Véronique Giard et appuyé par madame Peggy Bergeron ;
D'APPROUVER	les levées de fonds suivantes : Chocolat Lamontagne, Ose entreprendre, diner hot-dog du service pour Opération Enfant Soleil.

APPROUVÉES À L'UNANIMITÉ

Vêtements

- Il y a eu beaucoup de temps d'investi pour peu de résultats lors de la vente de vêtements scolaire ;
- L'année prochaine le chandail sera orange et le short mauve, bleu et orange ;
- Un sondage sera envoyé aux parents afin de connaître l'intérêt pour les vêtements identifiés au nom de l'école.

j) Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 septembre 2023

Tout est conforme, il sera adopté en septembre 2024.

k) Activités et sorties éducatives 2023-2024

155-CÉ 23/24-12

CONSIDÉRANT	l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement doit approuver les activités et sorties éducatives ;
CONSIDÉRANT	la participation des enseignants à leur élaboration ;
CONSIDÉRANT	la recommandation de la direction d'école ;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par monsieur Jean-Paul Ndoreraho et appuyé par madame Véronique Rouette ;
D'APPROUVER	la programmation des activités et sorties éducatives de l'année 2023-2024 telle que proposée.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

Activités et sorties éducatives -Voyage à Ottawa 6^e année

155-CÉ 23/24-13

CONSIDÉRANT	l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement doit approuver les activités et sorties éducatives ;
CONSIDÉRANT	la participation des enseignantes de 6 ^e année à l'élaboration du voyage à Ottawa ;
CONSIDÉRANT	que les enseignantes accompagneront les élèves ;
CONSIDÉRANT	que l'activité est organisée par une agence de voyages ;
CONSIDÉRANT	que le coût du voyage est de 400\$;
CONSIDÉRANT	qu'un sondage a été fait auprès des parents ;
CONSIDÉRANT	la recommandation de la direction d'école ;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par madame Véronique Rouette et appuyé par madame Véronique Giard ;
D'APPROUVER	le voyage à Ottawa qui aura lieu le 19 et 20 juin 2024 pour les élèves de 6 ^e année.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT	l'article 256 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement doit approuver les activités et sorties du service de garde lors des journées pédagogiques ;
CONSIDÉRANT	la participation de l'équipe du service de garde à leur élaboration ;
CONSIDÉRANT	la hausse du coût de fréquentation lors d'une journée pédagogique;
CONSIDÉRANT	que les intérêts des enfants ont été pris en compte ;
CONSIDÉRANT	que l'offre est variée ;
CONSIDÉRANT	la recommandation de la direction d'école ;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par madame Sophie Marcotte et appuyé par madame Annie Rhéaume ;
D'APPROUVER	le plan d'activités et de sorties 2023-2024 tel que proposé ainsi que l'ajout de la sortie au cinéma qui aura lieu le 8 décembre 2023. Une copie est annexée comme faisant partie intégrante de la résolution.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT	l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement doit approuver toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école ;
CONSIDÉRANT	l'offre du service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire ;
CONSIDÉRANT	les valeurs humanitaires d'un tel projet ;
CONSIDÉRANT	la recommandation de la direction d'école ;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par madame Annie Rhéaume et appuyé par madame Véronique Giard ;
D'APPROUVER	la réalisation de paniers de Noël pour les familles dans le besoin.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9. Affaires diverses

Rien à discuter

CONSIDÉRANT	que l'ordre du jour est épuisé ;
EN CONSÉQUENCE	il est proposé par madame Peggy Bergeron et appuyé par madame Véronique Masson ;
DE LEVER	la présente assemblée ordinaire à 20 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marie-Claude Hardy
Présidente

France Beaudry
Directrice